



**Programme des
Nations Unies pour
L'environnement**



Distr.
limitée

UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/30/Mali
8 Novembre 2000

FRANÇAIS
ORIGINAL: ENGLISH

COMITÉ EXÉCUTIF DU
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-deuxième réunion
Ouagadougou, 6-8 décembre 2000

PROPOSITIONS DE PROJET: MALI

Ce document comprend les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur les propositions suivantes de projets :

Réfrigération:

- Exécution du PGF: Programme national de récupération et de recyclage des frigorigènes PNUD
- Exécution du PGF: Surveillance des activités PNUD

FICHE D'EVALUATION DE PROJET MALI

Utilisation des SAO dans le secteur (1999): 93,96 tonnes PAO

n/a

Titres des projets:

- (b) Exécution du PGF: Surveillance des activités

Données du projet	Plan de gestion des frigorigènes	Plan de gestion des frigorigènes
	(a)	(b)
Consommation de l'entreprise (tonnes ODP)		
Impact du projet (tonnes PAO)	6,30	
Durée du projet (mois))	36	36
Montant initialement demandé (\$US)	102 658	15 455
Coût final du projet		
Coût différentiel d'investissement (a)	94 598	14 050
Fonds pour imprévus (b)	8 060	1 405
Coût différentiel d'investissement (c)		
Coût total du projet (a+b+c)	102 658	15 455
Participation locale au capital (%)	100%	100%
Pourcentage des exportations (%)	0%	0%
Montant demandé (\$US)	102 658	15 455
Rapport coût/efficacité (\$US /kg.)	16,29	
Confirmation du financement de contrepartie?		
Agence nationale de coordination	Ministère de l'Environnement et de l'eau	
Agence d'exécution	PNUD	PNUD

Recommandations du Secrétariat		
Montant recommandé (\$US)	102 658	15 455
Incidence du projet (tonnes PAO)	6,30	
Rapport coût/efficacité (\$US/kg)	16,29	
Coût d'appui de l'agence d'exécution (\$US)	13 346	2 009
Coût total pour le Fonds multilatéral (\$US)	116 004	17 464

DESCRIPTION DES PROJETS

- (a) Exécution du PGF: Programme national de récupération et de recyclage des frigorigènes
- (b) Exécution du PGF: Surveillance des activités

1. Le Comité exécutif, à sa 29ème Réunion, a approuvé le projet de gestion des frigorigènes (PGF) pour le Mali (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/64) . Le PGF a identifié deux programmes de formation à savoir : (i) formation des fonctionnaires douaniers, pour identifier et développer les techniques de collecte des données relatives à la consommation des SAO importée et l'équipement de réfrigération fonctionnant aux SAO et un système des licences/quotas, pour les importations de CFC ; et (ii) un programme de formation des formateurs pour les techniciens de la réfrigération aux bonnes pratiques de gestion, tendant à améliorer les pratiques d'entretien pour prévenir les fuites de CFC dans l'atmosphère. Le Comité a alloué 130 980\$US au PNUE pour sa mise en oeuvre.

2. Le GPF comprenait également un sous-projet pour l'établissement d'un réseau de récupération et de recyclage des frigorigènes, à être mis en oeuvre par le PNUD. Cependant le Secrétariat et le PNUD ont convenu de différer le projet de récupération et de recyclage jusqu'à la promulgation d'une législation sur les SAO dans le pays, et jusqu'à la mise en train d'un programme de formation pour les techniciens de l'entretien de la réfrigération.

3. Le Gouvernement du Mali a présenté une demande pour l'établissement d'un réseau de récupération et de recyclage comprenant 25 unités de récupération de frigorigènes et 3 unités de recyclage pour l'entretien de l'équipement commercial et industriel de réfrigération, à un coût total de 102 650\$US. Ce sous-projet comporte également deux ateliers de formation pour les techniciens d'entretien, afin de leur donner des démonstrations pratiques sur les équipements de récupération et de recyclage.

4. L'exécution de ce projet résulterait dans la récupération et le recyclage de 6,3 tonnes de CFC chaque année. Ce montant s'ajouterait à celui des frigorigènes épargnées grâce à l'enseignement des bonnes pratiques de service et d'entretien par les séminaires de formation.

5. Le Bureau de l'ozone sera responsable de la surveillance, de la coordination et de la mise en oeuvre des activités proposées d'élimination dans le cadre du PGF approuvé. Il surveillera le programme dans son ensemble, distribuera l'équipement de récupération et établira les centres de recyclage, surveillera le montant de CFC recyclé et redistribuera l'équipement selon les besoins. Le projet comporte également une demande d'un montant de 15 455\$US pour l'engagement d'un consultant local chargé de recueillir des données auprès des ateliers d'entretien qui sont compris dans le projet de récupération et de recyclage.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

1. Le Secrétariat du fonds a demandé des éclaircissements au PNUD sur le point de savoir si le Gouvernement du Mali a été informé des engagements, responsabilités et implications financières découlant de la Décision 31/48 (c'est-à-dire une réduction de 50% de CFC par rapport à la période de référence d'ici 2005 et de 85% de réduction d'ici 2007; que tous les sous-secteurs de réfrigération ont été soigneusement évalués; et qu'un système de surveillance et d'envoi de rapports périodiques sur la réalisation des objectifs d'élimination avait été établi). Le PNUD a informé le Secrétariat que le projet de récupération/recyclage soumis à la 32^{ème} réunion aurait dû être présenté en même temps que le PGF approuvé à la 29^{ème} réunion. Le travail au sujet de cette proposition a commencé tôt en l'an 2000 (soit avant l'adoption de la décision 31/48), le PNUD cependant avait eu des discussions avec le Gouvernement du Mali sur les implications de la décision 31/48, et comme suite à ces discussions, le Gouvernement a inclus dans son plan d'activité 2001 une demande d'un projet complémentaire dans le secteur des utilisateurs finaux (à la lumière de la décision 31/48).

2. À la demande du Secrétariat concernant les responsabilités des agences d'exécution dans la mise en oeuvre d'ensemble du PGF, le PNUD a indiqué qu'il faciliterait, comme il est tenu de le faire par son accord avec le Comité, la conformité aux dispositions du Protocole de Montréal par les pays de l'Article 5, par le truchement de l'exécution des projets dans le cadre du projet PGF. Quant à l'élimination des SAO résultant des mesures législatives et les activités d'exécution stipulées dans le PGF, elle est du ressort final des pays.

RECOMMANDATION

1. Le Secrétariat du fonds recommande l'approbation globale des projets au niveau de financement indiqué ci-dessous:

	Titre du projet	Financement du Projet (\$US)	Coût de soutien (\$US)	Agence d'exécution
(a)	Exécution du PGF: Programme national de récupération et de recyclage des frigorigènes	102 658	13 346	PNUD
(b)	Exécution du PGF: Surveillance des activités	15 455	2 009	PNUD